

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre (Mme BREUGNON Margaux) et 1 abstention (Mme CHARRONT Claire):

- **DÉCIDE** de rétablir l'éclairage public nocturne en continu sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 29 avril 2026, supprimant ainsi l'interruption précédemment en vigueur. L'éclairage sera assuré dans le respect des prescriptions techniques et environnementales en vigueur, notamment celles visant à limiter la pollution lumineuse,

Le maire est chargé de son exécution et veillera à l'application des dispositions réglementaires relatives à l'éclairage public.

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY, le 28 avril 2026

Mme Corinne GEORGET
Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Georget", written over a horizontal line.